



Déclaration pour l'Unsa Éducation du Tarn CDEN du 28 novembre 2019

Monsieur le Préfet, Monsieur Directeur Académique de l'Éducation Nationale, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Exceptionnellement, alors que cette instance est spécifique à l'Éducation Nationale, je me permettrai, au vu du contexte actuel, de commencer par une réflexion d'ordre plus général. Aujourd'hui le risque d'explosion sociale est une réalité prégnante dans notre pays. La stabilité n'est pas garantie. Les gilets jaunes manifestent fortement de nouveau, le milieu médical est en ébullition, les étudiants sont mobilisés et ils ne sont pas les seuls. Toutes ces mobilisations sectorielles manifestent le ressentiment face aux inégalités et à la précarité. Même le principe de la laïcité semble menacé avec les nouvelles discussions et le dernier vote du Sénat au sujet du voile. Dans ce climat, les opinions extrêmes ou extrémistes ont beau jeu, sans faire plus de bruit, de capitaliser sur la colère et le sentiment d'abandon des plus fragiles. Dans ce contexte, relancer le sujet de l'immigration ou cette réforme des retraites fait penser à un pompier qui tenterait d'éteindre un incendie avec du kérosène.

Je n'évoque pas ici le sujet des retraites, nous nous exprimerons le 5 décembre.

Parlons école à présent.

Tout d'abord, et c'est le sujet de ce CDEN, la rentrée dans le second degré. Pour les collèges, l'annonce des suppressions de postes alors que la montée des effectifs était réelle laissait prévoir une rentrée difficile. Or, durant l'été, 200 élèves se sont encore ajoutés. Et il a bien fallu ajouter des moyens. En heures supplémentaires et avec des contractuels bien sûr. 120 HSA de plus pour les collèges. Au moins, cela permet de justifier l'imposition de la 2^{ème} heure supplémentaire obligatoire pour le 2nd degré. Et tant pis si le mal-être enseignant est de plus en plus grand et si les conditions de travail sont de plus en plus dégradées.

Comme chaque année mais encore plus tôt que les années précédentes, le problème de remplacement dans le 2nd degré se pose déjà. Certaines disciplines n'ont plus de remplaçant. Les médias parlent improprement d'absentéisme en pointant du doigt les classes sans enseignants. Le problème n'est pas que les collègues puissent être malades, convoqués à des stages, des examens ou partis à la retraite. Le problème est qu'ils ne sont pas remplacés. Le recours à des contractuels mal payés, pas toujours formés et en situation de précarité ne peut pas être une solution pérenne ni satisfaisante pour personne.

L'inégalité des répartitions de population sur notre territoire est toujours aussi marquée. La ruée vers l'Ouest, de notre département bien sûr, nécessite la création a minima d'un nouveau collège, mais aussi, soyons utopique, d'un nouveau lycée. Pour nous à l'Unsa Éducation, il est vain de croire que le phénomène de banlieurisation toulousaine du secteur va cesser et que soudain c'est un afflux de personnes âgées sans enfants qui vont venir peupler les nouveaux lotissements qui continuent de fleurir.

Autre sujet, nous demandons, comme tous les ans mais nous espérons moins vainement cette année, qu'un bilan soit fait et communiqué des achats des tablettes en collège. Quelle plus-value pédagogique et pratique ont-elles apporté ? Une étude d'impact sur l'addiction aux écrans avec ce nouvel écran à disposition a-t-elle été réalisée ?

En lycée, nous souhaiterions un bilan des opérations d'orientation de la 3^{ème} vers la 2^{nde} dans le département. La mise en place de la réforme dans les lycées reste pour beaucoup encore floue. Le contrôle continu est source d'inégalité et l'organisation générale est globalement très compliquée.

En lycée professionnel, alors que la réforme est encore dans sa phase de mise en place, la nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage fait peser un nouveau danger sur la voie professionnelle publique.

Dans le primaire, les dédoublements en GS, CP et CE1 en REP vont se poursuivre (pas de REP+ dans le Tarn alors que 2 quartiers tarnais font partie des 30 plus pauvres de France en espérant y intégrer quelques écoles oubliées), les effectifs de GS CP et CE1 devraient être limités à 24, mais tout cela dans quelles conditions ? Et avec quels moyens supplémentaires pour que cela ne se traduise pas par une hausse des effectifs dans les autres niveaux ?

Dans le primaire aussi, la grande nouveauté de la Loi Confiance réside dans l'obligation de scolarisation à 3 ans. Nous notons d'ailleurs que cette modification est actée de façon claire dans le projet de règlement départemental à voter aujourd'hui.

La question de la scolarisation à trois ans soulève d'une nouvelle façon la question de la scolarisation dans le privé ou la scolarisation à domicile. A l'approche du 60^{ème} anniversaire du serment de Vincennes, une nouvelle poussée de l'enseignement privé ou de la hausse des moyens attribués au privé, dans un contexte de restriction budgétaire dans le public serait perçue comme un coup de boutoir de plus dans la maison Éducation Nationale.

Toujours dans le 1^{er} degré, la baisse des effectifs en UPEAA n'est pas due à une baisse démographique des élèves qui en relèvent mais plutôt à des conditions matérielles. Pour les jeunes enfants et leurs familles, fréquenter une école autre que celle de leur secteur peut relever de l'impossibilité. En effet, l'UPEAA n'est pas obligatoire et le transport n'est pas financé pour les familles.

En ce qui concerne la question du handicap, l'Éducation Nationale a depuis longtemps fait sa révolution pour permettre l'accueil dans les meilleures conditions possibles des élèves relevant du handicap. Les pratiques ont changé, les enseignants ont évolué, souvent sans même avoir reçu de formation. Des moyens humains et matériels conséquents ont été engagés afin de permettre une véritable inclusion scolaire. Pourtant, après toutes ces années et tous ces changements, le constat s'impose, aujourd'hui c'est le manque de place en établissements médicaux sociaux qui pose problème. On oriente donc des enfants vers des dispositifs tout en sachant que cela n'est pas réalisable dans les faits.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique de l'Éducation Nationale, mesdames et messieurs les membres du CDEN, je vous remercie.